

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 3 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 3 juin 2019, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment. Ce dernier présente monsieur Marc-Antoine Tremblay qui occupera le poste de directeur général et secrétaire-trésorier à compter du 1^{er} septembre 2019 en remplacement de madame Louise Trachy.

2019-06-157

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 6 mai 2019 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 31 mai 2019 ;
8. Rapport du maire - faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe de l'exercice 2018 ;
9. Direction générale ;
 - 9.1. Contrat de travail - monsieur Marc-Antoine Tremblay ;
10. Gestion administrative ;
 - 10.1. Nomination d'un vérificateur 2019 ;
11. Avis de motion ;
 - 11.1. Règlement no 325-2019 portant sur les bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire ainsi que les abris de toile sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018 et 316-2018) ;
 - 11.2. Règlement no 326-2019 portant sur la volumétrie des bâtiments résidentiels

- (toits plats) et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018 et 325-2019) ;
- 11.3. Règlement no 327-2019 portant sur la malpropreté ou le délabrement et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016 (293-2016, 295-2017 et 307-2018) ;
12. Adoption de règlement ;
- 12.1. Premier projet de règlement no 325-2019 portant sur les bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire ainsi que les abris de toile sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018 et 316-2018) ;
13. Inspection municipale ;
- 13.1. Travaux à autoriser ;
- 13.2. Nomination du directeur des travaux publics par intérim ;
14. Inspection en bâtiments ;
- 14.1. Émission des permis ;
- 14.2. Dossiers des nuisances et autres ;
15. Sécurité incendie ;
- 15.1. Demandes du directeur ;
16. Comité consultatif d'urbanisme ;
- 16.1. Demande de dérogation mineure ;
- 16.1.1. Monsieur Léonce Boutin ;
17. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
- 17.1. Demande d'autorisation ;
- 17.1.1. Ministère des Transports ;
18. Développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1 ;
- 18.1. Offre de services - étude géotechnique ;
- 18.2. Autres travaux ;
19. Rang de la Rivière ;
- 19.1. Les Entreprises Lévisiennes inc. ;
- 19.1.1. Travaux additionnels ;
- 19.2. Autres travaux ;
20. Salle Amicale ;
- 20.1. Entretien ménager - modification au contrat ;
21. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;
- 21.1. Remplacement de mobilier désuet et acquisition d'équipements informatiques ;
22. Divers ;
23. Reconnaissance envers monsieur Richard Allen ;
24. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-06-158

3.1. Séance ordinaire du 6 mai 2019

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens questionnent relativement à la piste cyclable dans le rang de la Rivière, entre autres le financement et les balises. Monsieur le maire et certains conseillers donnent les explications appropriées et informent les personnes présentes des ajustements qui pourraient être apportés.

D'autres citoyens mentionnent la vitesse excessive sur la rue Saint-Joseph, à proximité du CPE des Petits Pommiers et les amoncellements de terre près de la phase 3 du développement résidentiel. Monsieur le maire mentionne que des actions seront posées pour améliorer la situation dans la rue Saint-Joseph. Quant aux amoncellements de terre, ceux-ci seront enlevés à l'automne 2019.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2019-06-159

5.1. Fédération québécoise des municipalités - congrès FQM

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la participation de deux (2) représentants au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 à Québec, au coût total de mille huit cent trente-sept dollars et trente cents (1 837,30 \$), incluant les taxes, plus les frais.

Adoptée

2019-06-160

5.2. Emploi et Développement social Canada - programme Nouveaux Horizons pour les aînés - dépôt de projet

ATTENDU QUE Emploi et Développement social Canada a mis sur pied le «Programme Nouveaux Horizons pour les aînés» visant entre autres à apporter des modifications ou réparations nécessaires aux installations existantes pour les aînés, procéder à l'achat ou remplacement d'équipement et de mobilier afin de permettre la poursuite de programmes et d'activités pour les aînés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet l'acquisition d'équipements pour divers locaux utilisés par les aînés ;

ATTENDU QUE ledit projet permettra d'améliorer la qualité de vie des aînés, la poursuite de programmes et d'activités pour les aînés et leur plein épanouissement au sein de la communauté ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs du «Programme Nouveaux Horizons pour les aînés» ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès d'Emploi et Développement social Canada une demande d'aide financière au «Programme Nouveaux Horizons pour les aînés».

QUE le conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2019-06-161 **5.3. Le Cercle de Fermières de Saint-Isidore - appui au Programme «Nouveaux Horizons pour les aînés»**

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières de Saint-Isidore est un organisme fortement impliqué dans la mise en place d'activités auxquelles participent activement les aînés du territoire, dont les fermières ;

ATTENDU QUE ledit organisme est en démarche pour l'obtention d'une subvention visant l'acquisition d'équipements destinés aux aînés, ce qui améliorera grandement la vie active et sociale de ces derniers ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie le Cercle de Fermières de Saint-Isidore dans leur demande d'aide financière auprès du «Programme Nouveaux Horizons pour les aînés».

Adoptée

2019-06-162 **5.4. Le Gîte de Saint-Isidore - appui au Programme «Nouveaux Horizons pour les aînés»**

ATTENDU QUE le Gîte de Saint-Isidore, organisme à but non lucratif, offre aux personnes âgées une habitation dont le milieu est sécuritaire et adapté à leurs besoins ;

ATTENDU QUE ledit organisme est en démarche pour l'obtention d'une subvention visant l'acquisition d'équipements afin d'améliorer la vie active et sociale des aînés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie le Gîte de Saint-Isidore dans leur demande d'aide financière auprès du «Programme Nouveaux Horizons pour les aînés».

Adoptée

2019-06-163 **5.5. Cégep Beauce-Appalaches – formation**

annule la
résolution
2019-05-135

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la participation de la technicienne en administration et de l'agente de secrétariat à la formation sur la Gestion du temps et des priorités offerte par le Cégep Beauce-Appalaches, jeudi le 27 juin 2019 à Sainte-Marie, au coût total de deux cent quatre-vingt-sept dollars et quarante-quatre cents (287,44 \$), incluant les taxes.

QUE la présente résolution annule la résolution 2019-05-135.

Adoptée

2019-06-164

5.6. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - procédure de traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication des contrats à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore doit adopter une procédure de traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication des contrats à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat ;

ATTENDU QUE ladite procédure a pour objectifs :

- de garantir un traitement équitable des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ;
- d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées dans le cadre d'un contrat avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir des biens ou des services ;
- d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte la procédure de traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication des contrats à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat prenant effet immédiatement.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, ou son remplaçant, soit désigné responsable pour l'application de la présente procédure.

Adoptée

Le conseil convient de :

- consentir à la plantation d'un arbre en arrière des propriétés, lots 5 556 040 et 5 556 013 ;
- prendre certaines mesures afin de limiter la vitesse excessive dans la rue des Sapins ;
- étudier la demande de production et de transformation de cannabis sur le lot 5 370 478 ;
- laisser toute latitude à assister à des formations offertes par la Fédération québécoise des municipalités et à l'assemblée générale annuelle du Conseil de bassin de la rivière Etchemin ;
- transférer à la Bibliothèque Laurette-Nadeau-Parent l'invitation à participer aux Journées de la culture ;
- transmettre au comité des loisirs l'invitation à l'assemblée générale annuelle de l'URLS de la Chaudière-Appalaches ;
- prendre acte d'une lettre de l'Union des producteurs agricoles de La Nouvelle-Beauce relativement à l'implantation de poteaux en bordure de la piste cyclable dans le rang de la Rivière.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- installation d'une haie de cèdres sur la limite des propriétés, lots 5 556 045 et 5 556 046 ;
- coupure d'arbres constituant la haie brise-vent longeant la propriété, lot 5 556 012 ;

- lancement de saison de Destination Beauce le 6 juin 2019 ;
- consultation de priorisation des enjeux de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière le 6 juin 2019 ;
- assemblée générale annuelle d'Équijustice Beauce le 13 juin 2019 ;
- 5^e édition du Rendez-vous Québec Philanthrope le 4 juin 2019.

2019-06-165

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2887 à 2905 inclusivement, les chèques nos 13527 à 13551 inclusivement (le chèque no 13527 étant annulé), les dépôts directs nos 501141 à 501177 inclusivement (le dépôt no 501141 étant annulé) et les salaires, totalisant trois cent vingt-six mille quatre cent six dollars et cinq cents (326 406,05 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 MAI 2019

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 mai 2019.

8. RAPPORT DU MAIRE- FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE L'EXERCICE 2018

Le conseil prend acte du rapport du maire portant sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'exercice 2018, lequel sera publié dans les médias municipaux.

9. DIRECTION GÉNÉRALE

2019-06-166

9.1. Contrat de travail - monsieur Marc-Antoine Tremblay

ATTENDU QUE par la résolution 2019-05-139 la municipalité de Saint-Isidore procédait à l'embauche de monsieur Marc-Antoine Tremblay à titre de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint selon les conditions établies ;

ATTENDU QU'une entente définissant lesdites conditions est intervenue entre le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire à signer le contrat de travail établissant les conditions d'embauche de monsieur Marc-Antoine Tremblay.

Adoptée

10. GESTION ADMINISTRATIVE

2019-06-167

10.1. Nomination d'un vérificateur 2019

ATTENDU QUE la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., a expédié à la municipalité de Saint-Isidore une offre de services pour l'audit des états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et la préparation du rapport financier pour l'année 2019, selon les normes présentement en vigueur ;

ATTENDU QUE des modifications futures majeures de la présentation de l'information municipale pourraient modifier les honoraires ;

ATTENDU QUE les membres du conseil, après étude de ladite offre, constatent que la proposition est conforme à leurs attentes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de services de la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., pour l'audit des états financiers, de l'état établissant le taux global de taxation et la préparation du rapport financier au coût de treize mille sept cent dix dollars et soixante-dix-sept cents (13 710,77 \$), pour l'année 2019, incluant les taxes.

QUE tout mandat spécial ou travaux de comptabilité additionnels jugés nécessaires, tel que mentionné dans l'offre de service datée du 14 mai 2019, et ce, après entente entre les parties, seront facturés au taux horaire de cent neuf dollars et vingt-trois cents (109,23 \$), incluant les taxes.

Adoptée

11. AVIS DE MOTION

11.1. Règlement no 325-2019 portant sur les bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire ainsi que les abris de toile sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018 et 316-2018)

Avis de motion déposé par Diane Rhéaume, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 325-2019 portant sur les bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire ainsi que les abris de toile sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018 et 316-2018).

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Diane Rhéaume,
Conseillère

11.2. Règlement no 326-2019 portant sur la volumétrie des bâtiments résidentiels (toits plats) et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018 et 325-2019)

Avis de motion déposé par Germain Lefebvre, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no

326-2019 portant sur la volumétrie des bâtiments résidentiels (toits plats) et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018 et 325-2019).

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Germain Lefebvre,
Conseiller

11.3. Règlement no 327-2019 portant sur la malpropreté ou le délabrement et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016 (293-2016 , 295-2017 et 307-2018)

Avis de motion déposé par Germain Lefebvre, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 327-2019 portant sur la malpropreté ou le délabrement et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016 (293-2016 , 295-2017 et 307-2018).

Une copie du règlement est remise aux membres du conseil.

Germain Lefebvre,
Conseiller

12. ADOPTION DE REGLEMENT

2019-06-168

12.1. Premier projet de règlement no 325-2019 portant sur les bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire ainsi que les abris de toile sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018 et 316-2018)

IL EST PROPOSÉ ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 325-2019 portant sur les bâtiments de forme ou d'apparence semi-circulaire ainsi que les abris de toile sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018 et 316-2018) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

13. INSPECTION MUNICIPALE

2019-06-169 13.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Route Larose

Travaux à l'entrée de la route

11 192,82 \$

*Fournisseurs : Entrepreneurs locaux
Béton provincial*

Adoptée

2019-06-170 13.2. Nomination du directeur des travaux publics par intérim

ATTENDU QUE par la résolution 2019-03-87, la municipalité de Saint-Isidore procédait à l'embauche de monsieur Marc-Antoine Pelletier, à titre de directeur adjoint des travaux publics ;

ATTENDU QUE monsieur Richard Allen, directeur des travaux publics, a quitté ses fonctions le 1^{er} juin 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore nomme monsieur Marc-Antoine Pelletier, directeur des travaux publics par intérim, et ce, selon la politique en vigueur et les conditions établies.

Adoptée

14. INSPECTION EN BÂTIMENTS

14.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour les mois d'avril et mai 2019

14.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mai 2019.

15. SÉCURITÉ INCENDIE

2019-06-171 15.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Vérifications annuelles

Échelles portatives 275,94 \$
Fournisseur : Inspection d'échelle Denis Thibeault

Appareils respiratoires, partie faciale 1 388,90 \$
et calibration détecteur à gaz
Fournisseur : Aréo-Feu inc.

Communication

Compensation pour utilisation des cellulaires 2 640,00 \$/an
(10,00 \$/mois/pompier/22 pompiers)

Adoptée

16. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

16.1. Demande de dérogation mineure

2019-06-172

16.1.1. Monsieur Léonce Boutin

ATTENDU QUE monsieur Léonce Boutin est propriétaire du lot 6 260 428 au cadastre du Québec, d'une superficie de neuf cent vingt-neuf mètres carrés (929 m.c.), situé route Coulombe ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire lotir ledit lot en deux (2) parcelles dans le but de vendre ;

ATTENDU QUE le futur acquéreur veut construire un jumelé sur lesdites parcelles ;

ATTENDU QUE les normes relatives au frontage pour les jumelés ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Frontage	15,24 m (dérogatoire de 1,24 m)	12,5 m minimum 14 m maximum

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'accorder la dérogation mineure demandée par monsieur Léonce Boutin, relativement au lotissement du lot 6 260 428.

Adoptée

17. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

17.1. Demande d'autorisation

2019-06-173

17.1.1. Ministère des Transports

ATTENDU QUE Ferme Lucien Blais est propriétaire du lot 3 028 197 au cadastre du Québec, situé sur la route Kennedy, d'une superficie de trente-cinq hectares et six dixièmes (35,6 ha) ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports planifie des travaux de réfection de ponceaux le long de la route Kennedy à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE le ministère désire obtenir l'autorisation d'utiliser temporairement une parcelle de terrain dudit lot afin d'aménager un remblai permettant d'améliorer l'écoulement de l'eau, le tout favorisant l'exploitation agricole et le drainage ;

ATTENDU QUE ladite autorisation n'apporte aucune contrainte à l'égard des activités agricoles environnantes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LE CONSEILLER DANIEL BLAIS S'ABSTIENT DE SE PRONONCER COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande du ministère des Transports auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation temporaire d'une partie du lot 3 028 197.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

18. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - NOUVEAUX SECTEURS - PHASE 1

2019-06-174

18.1. Offre de services - étude géotechnique

ATTENDU QUE par la résolution 2019-05-151, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a autorisé WSP Canada inc. à procéder à une demande de prix pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de développement résidentiel- nouveaux secteurs - phase 1, auprès de fournisseur présélectionnés ;

ATTENDU QUE l'offre de services suivante a été reçue, excluant les taxes :

SNC-Lavalin GEM Québec inc.	10 600,00 \$
-----------------------------	--------------

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de services de SNC-Lavalin GEM Québec inc. afin d'effectuer une étude géotechnique dans le projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1, au montant forfaitaire de douze mille cent quatre-vingt-sept dollars et trente-cinq cents (12 187,35 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 15 mai 2019.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2019-06-175

18.2. Autre travaux

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux suivants relativement au projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1 :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Location de machinerie 1 670,87 \$
Fournisseur : Excavation Stéphane Bonneville

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

19. RANG DE LA RIVIÈRE

19.1. Les Entreprises Lévisiennes inc.

2019-06-176 19.1.1. Travaux additionnels

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise Les Entreprises Lévisiennes inc. à effectuer les travaux suivants dans le projet de réfection de voirie et aménagement d'une piste cyclable - phase 2 dans le rang de la Rivière, au coût estimé suivant, incluant les taxes :

Pavage 34 492,50 \$
Piste cyclable sur 650 m.l.
(entre la bretelle Autoroute 73 et la rue du Soudeur)

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2019-06-177 19.2. Autres travaux

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux suivants relativement à la piste cyclable dans le rang de la Rivière, entre la bretelle Autoroute 73 et la rue du Soudeur :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Préparation du terrain, terrassement, lignage, 35 870,47 \$
Fournisseurs : Entrepreneurs locaux
Durand Marquage et Associés inc.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

20. SALLE AMICALE

2019-06-178
modifie la
résolution
2017-12-359

20.1. Entretien ménager - modification au contrat

ATTENDU QUE par la résolution 2017-12-359, la municipalité de Saint-Isidore octroyait le contrat pour l'entretien ménager à la salle Amicale pour les années 2018 et 2019 à madame Francine Labonté ;

ATTENDU QUE madame Labonté doit mettre fin à son contrat pour raison de maladie ;

ATTENDU QUE madame Josy-Anne Nadeau a manifesté son intérêt pour combler le poste ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de madame Josy-Anne Nadeau afin d'effectuer l'entretien ménager à la salle Amicale jusqu'au 31 décembre 2019, en remplacement de madame Francine Labonté, et ce, aux mêmes conditions.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente résolution modifie la résolution 2017-12-359.

Adoptée

21. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

2019-06-179

21.1. Remplacement de mobilier désuet et acquisition d'équipements informatiques

ATTENDU QUE par la résolution 2018-06-158 la municipalité de Saint-Isidore déposait auprès d'Emploi Développement social Canada une demande d'aide financière au « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés » pour le remplacement de mobilier désuet et acquisition d'équipements informatiques ;

ATTENDU QUE ledit projet est admissible à une aide financière de vingt-quatre mille trois cent trente-deux dollars (24 332,00 \$) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats suivants relativement au projet de remplacement de mobilier désuet et acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant taxes nettes)

Chaises, tables, chariots,
réfrigérateur vitré, bar portatif,
portable, imprimante et logiciel de pétanque
Fournisseurs spécialisés

24 332,00 \$

Adoptée

22. DIVERS

Aucun sujet.

23. RECONNAISSANCE ENVERS MONSIEUR RICHARD ALLEN

Au nom des membres du conseil, du personnel et de la population, le maire présente toute sa reconnaissance envers monsieur Richard Allen pour ses vingt-cinq (25) ans de bons et loyaux services au sein de la municipalité. Il le félicite pour le temps et l'énergie déployés tout au long de ces années.

Monsieur Richard Allen, présent, remercie toutes les personnes pour la confiance et le support témoignés.

Le maire invite les personnes présentes à un échange convivial.

2019-06-180

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 21 HEURES 15.

Adopté ce 2 juillet 2019.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
